



15 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Haute Ecole provinciale Hainaut Condorcet, confrontée à l'imprécision du décret allongeant les études infirmières, offre des solutions pour ses étudiants de fin de cycle

Le Décret du 30 juin 2016 fixant les conditions d'obtention des diplômes de « bachelier sage femme » et « soins infirmiers » consacre l'allongement d'un an de la durée des études. Cette réforme fondamentale permet à notre enseignement de répondre aux exigences européennes et d'ainsi ouvrir une meilleure mobilité pour les étudiants mais aussi de faire face aux nouveaux défis d'un monde de la santé de plus en plus complexe.

Comme les autres hautes écoles, Hainaut-Condorcet a mis ce changement en œuvre avec rigueur et sérieux. La catégorie paramédicale de la Haute Ecole provinciale constitue en effet l'une des plus importantes du paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme ses consoeurs, elle rencontre aujourd'hui une difficulté organisationnelle majeure liée à l'imprécision des textes du décret. Alors que son application se réalise progressivement depuis la rentrée de 2016, vient - de manière prévisible - se poser le cas particulier et malheureux des étudiants inscrits en 3^{ème} année sur base de l'ancien régime. Ceux d'entre eux ayant échoué dans des unités d'enseignement de la première année du bachelier durant cette deuxième session de septembre se voient en effet contraints de basculer dans le nouveau régime de 4 ans... alors que celui-ci ne peut pas encore être organisé au niveau du 3^{ème} bachelier.

Cette situation anormale et préjudiciable pour les étudiants a, à plusieurs reprises, été dénoncée par la Haute Ecole provinciale Hainaut-Condorcet auprès du CRACOSE, l'organe de concertation réunissant les pouvoirs organisateurs, les commissaires du gouvernement et les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sans résultat hélas.

Soucieuse de trouver une solution réaliste et équitable, la Haute Ecole proposera à ses étudiants de fin de cycle concernés par cette forme d'impasse de représenter leurs crédits manquants en janvier ou en juin prochain de manière à pouvoir être diplômés dans le respect des règles qui étaient les leurs au moment de leur inscription dans le cursus infirmier, soit l'ancien régime. La Haute Ecole Hainaut Condorcet est majoritairement soutenue en cela par les autres établissements organisant l'enseignement supérieur infirmier.